



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2025-108 BIS**

EN DATE DU : **16 DÉCEMBRE 2025**

**FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni au Chai à Bonnat selon convocation le 10 décembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Messieurs**

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

**ECXUSÉS (2) : Messieurs**

Jacques AUSSOURD, Roger LANGLOIS

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

Arrivée de Madame DARVENNE et de Monsieur GUETAT à 19h15

Vu l'arrêté n° 23-2024-13-003 du 13 novembre 2024 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche,

Vu la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF exercée par la CCPCM au 1er janvier 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-008 du 30 janvier 2025 portant sur le principe de virement des excédents de trésorerie des budgets annexes ASSAINISSEMENT des communes de Bonnat, Châtelus-Malvaleix, Lourdoueix Saint Pierre, Measnes, Mortroux et Moutier-Malcard,

Vu les délibérations des communes de Bonnat, Châtelus-Malvaleix, Lourdoueix Saint Pierre, Measnes, Mortroux et Moutier-Malcard portant sur le versement des excédents de trésorerie des budgets annexes ASSAINISSEMENT,

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à l'ajustement des crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Divers				618		-95 000,00
Fonctionnement dépenses						-95 000,00
Solde			95 000,00			
Redevance d'assainissement collecti				70611		-560,76
Autres produits exceptionnels				778		-94 439,24
Fonctionnement recettes						-95 000,00
Solde			95 000,00			
Constructions				2313	H.O.	-15 000,00
Investissement dépenses						-15 000,00
Solde			15 000,00			
FCTVA				10222	H.O.	-1 390,21
Autres réserves				1068	H.O.	-13 609,79
Investissement recettes						-15 000,00
Solde			15 000,00			

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour Extrait Conforme  
 Le Président,  
 Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance  
 Philippe CHAVANT